



COMMISSION AGRICOLE

La commission Agricole poursuit comme objectif de promouvoir l'expert-comptable en tant que partenaire du secteur agricole.

Le marché occupé par la profession reste faible aujourd'hui. L'expert-comptable étant présent surtout au niveau des grandes coopératives agricoles.

Le champ d'action en cours d'élaboration par la Commission, permettra d'apporter sa contribution au travers d'une stratégie de promotion de l'expert-comptable vers des axes prédéfinis.